

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance ordinaire du mardi 26 mai 2015 à 19 h

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Présence et quorum	Constat
2-	Questions du public (15 minutes)	Information
3-	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption
4-	Adoption du procès-verbal du 28 avril 2015	Adoption
5-	Suivis au procès-verbal	Informations
6-	Correspondance :	Information
7-	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport de la présidente b) Rapport de la directrice c) Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles 96.13.4 et 96.24 de la LIP	Informations
8-	Travaux du conseil : a) Listes des fournitures scolaires 2015-2016 b) Règles de conduite 2015-2016 c) Proposition OPP pour activités 2015-2016 d) Résolution « Orientation 2016-2017 »	Approbation Approbation Approbation Approbation
9-	Mots : a) De la déléguée au comité de parents de la CSP b) Des enseignants c) Du service de garde	Informations
10-	Bons coups!	Information
11-	Varia a) Land Art b) Consigne en cas de crise pour tireur fou	Information
12-	Levée de l'assemblée	Adoption

Présences :

Mélanie Asselin, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bureau, Brigitte Caron, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, Chantal Labelle, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Sophie Panneton, Guylaine Parent, Marie-Chantal Paris, Michel Savoie et Marilynne Vigneault.

1. Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, présidente, ouvre la séance à 19 h 04 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour ci-haut est proposée par madame Marie-Hélène Aubert et appuyée par madame Sophie Panneton.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 040

4. Adoption du procès-verbal du 28 avril 2015

Il est proposé par madame Marie-Chantal Paris et appuyé par madame Guylaine Parent d'adopter le procès-verbal du 28 avril avec les corrections suivantes :

- Point 5.5 – Comité du SDG : on devrait lire : Il sera envoyé aux membres pour la prochaine réunion. Ce sera à l'Assemblée générale des parents à se positionner. Un recensement...
- Point 7.b) – Cour d'école – Subvention de Kino-Québec: ajouter : L'échéance est le 15 mars 2016.
- Point 10.a) Rapports : remplacer : ~~Un comité~~ par **Une bibliothécaire** peut se ...

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 041

5. Suivis au procès-verbal

- Point 5.9c) – Sécurité Ville : le comité de circulation se réunit demain 27 mai et les recommandations seront déposées pour le prochain Conseil de Ville. Madame Labelle a également demandé à la personne responsable de ce dossier de reconsidérer l'affichage des pancartes sur la rue Sainte-Anne pour qu'il y soit inscrit *pas d'arrêt*. Elle a également demandé une présence policière accrue.
- Point 8.a) Organisation scolaire 2015-2016 : Tout s'est bien passé pour les déplacements d'élèves.
- Point 8.b) – Cour d'école : madame Labelle a reçu tous les plans de lignage. M. Berthiaume, de la CSP, va venir prendre les mesures exactes et demandera des soumissions. Une compagnie viendra réparer l'asphalte. Elle est censée être coordonnée avec la compagnie de lignage pour que les travaux se fassent dans le bon ordre. C'est la CSP qui assumera les frais pour l'asphaltage. Dès que Mme Labelle recevra tous les documents, le comité Cour d'école se réunira pour la poursuite des choses.

6. Correspondance :

Aucun point.

7. Les Rapports et la Reddition de comptes :

a) Rapport de la présidente

Aucun point.

b) Rapport de la directrice

Aucun point.

c) Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles 96.13.4 et 96.24 de la LIP

Aucun point.

8. Travaux du conseil

a) Listes des fournitures scolaires 2015-2016

Les membres ont reçu les listes des fournitures scolaires par courriel. **Annexe 1.**

Madame Labelle indique que, suite au recours collectif à la CSP, l'on ne peut indiquer ou demander sur les listes :

- « ... de style » ou « de marque »
- Des jetons
- Des petites photos (on peut le suggérer à la 1^{re} rencontre de parents en septembre)
- Duo-tang, car c'est une marque. Il faut plutôt indiquer des couvertures de présentation à 3 attaches. Suite aux questions, il est suggéré d'harmoniser les mêmes termes, comme : aiguisé-crayon.

Il est proposé par madame Anne Lebrun et appuyé par madame Isabelle Claveau d'approuver les listes des effets scolaires 2015-2016.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 042

b) Règles de conduite 2015-2016

Les membres ont reçu les règles de conduite 2015-2016 par courriel. **Annexe 2.**

Madame Labelle nous informe qu'un travail sera fait l'an prochain pour qu'il y ait une cohérence d'application entre le service de garde et l'école.

Concernant les absences, il est difficile pour les enseignants de planifier à l'avance le travail que l'élève pourrait faire, car leur planification peut varier d'une journée à l'autre. Les membres sont d'accord à ce que ce soit aux parents de se responsabiliser face à leur choix. Il est recommandé de rediscuter des absences lorsque le point règles de conduite 2016-2017 sera à l'ordre du jour l'an prochain.

Il est proposé par madame Sophie Panneton et appuyé par monsieur Michel Savoie d'approuver les règles de conduite 2015-2016.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 043

c) Proposition de l'OPP pour activités 2015-2016

Les membres ont reçu par courriel le document de travail* de l'OPP :

Voici la proposition de collaboration pour l'année 2015-2016 :

Implication de l'O.P.P.	Calendrier	Description	Notes
1.Participation au comité organisateur de la fête de fin d'année	En continu	Rôle actif dans l'organisation de la fête et la gestion des coûts Organisation d'une ou des activités par les parents pour bonifier la fête	L'O.P.P. apprécierait qu'aucune entente avec des fournisseurs ne soit prise avant la première rencontre
2.Participation au comité de travail portant sur l'aménagement de la cour d'école	En continu	Rôle actif dans le suivi de l'état d'avancement et implication dans une campagne de financement quand le projet sera à terme	La subvention de Kino-Québec (750\$) expire en mars 2016
3.La course folle de la rentrée	27 septembre	Reconduire la course à relais familiale (5 km)	Le marathon de Montréal a lieu le 20 septembre
4.Soirée bal costumé ou maison hantée	23 ou 30 octobre	Nouvelle activité permettant aux familles de se réunir (danse et activités)	Vérifier s'il y a une activité prévue dans la région (Maison des Jeunes ?) Arrimer l'activité avec un souper d'horreur ? (COOP)
5.Organisation d'une soirée cinéma en pyjama	20 ou 27 novembre	Reconduire l'activité des années passées	Vérifier s'il y a des films appropriés disponibles
6.Spectacle de Noël	11 ou 18 décembre	Nouvelle activité permettant aux familles de se réunir et de contribuer aux paniers de Noël en assistant à un spectacle professionnel (faire venir un spectacle à l'école en soirée)	Vérifier s'il y a un spectacle prévu à l'école Arrimer l'activité avec un souper traditionnel (COOP)
7.Soirée Bingo	22 ou 29 janvier	Nouvelle activité permettant aux familles de se réunir	S'assurer de la faisabilité de trouver des commanditaires pour les prix
8.Organisation d'une soirée de patinage sous les étoiles	19 ou 26 février	Reconduire l'activité des années passées	
9.Activité de reconnaissance du	29 mars au 1 ^{er} avril	Reconduire l'activité « Un petit gâteau à la fois »	

personnel			
10. Activité à déterminer dans le cadre du Jour de la Terre	22 avril	Organiser une activité de grand nettoyage ou une activité de plantation	Vérifier s'il y a une activité prévue à l'école
11. Activité à déterminer dans le cadre des cubes énergie	14-15 mai	Reconduire le tournoi de soccer et l'élargir à tous les niveaux, autres écoles ?	
12. Organisation d'une soirée Ciné-Parc	2 ou 3 juin	Reconduire l'activité des années passées	S'assurer de la faisabilité avec monsieur Monette, propriétaire du ciné-parc et de la disponibilité d'un film approprié

*Document fourni à titre informatif et sujet à changement. L'O.P.P. s'engage à informer le CÉ de tous changements. Les dates en jaune sont des journées pédagogiques.

Il est proposé par madame Marie-Hélène Aubert et appuyé par madame Isabelle Claveau d'approuver ce document de travail proposé par les membres de l'OPP pour les activités 2015-2016. Il sera déposé aux enseignants.

À l'unanimité

Résolution CÉ 14/15 – 044

d) Résolution « Orientation 2016-2017 »

Les membres ont reçu cette résolution par courriel.

Résolution – Orientation scolaire 2016-2017

CONSIDÉRANT le fort taux de participation des parents (381 répondants) au sondage envoyé en janvier 2015 : « Ayez de l'impact sur le milieu de vie scolaire de votre enfant : Donnez votre opinion! »;

CONSIDÉRANT qu'une forte majorité des parents (81.68%) ont répondu oui à la question : « Seriez-vous intéressés à ce que plus d'heures soient dédiées à l'anglais, langue seconde » et que de cette majorité, 83.33% préfèrent les programmes où le temps d'enseignement en anglais est de 20% (programme enrichi) à 40% (programme intensif) du temps d'enseignement total ;

CONSIDÉRANT que les implications découlant de l'implantation d'un tel programme sont importantes pour l'équipe-école et pour l'organisation scolaire ;

CONSIDÉRANT que le succès de l'implantation d'un tel programme repose sur une bonne planification ;

CONSIDÉRANT que la participation de l'équipe-école est essentielle pour la mise en œuvre et la réussite d'un tel programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marilyne Vigneault et appuyé par monsieur Pierre Bureau qu'au cours de l'année 2015-2016, il y ait une orientation claire présente dans le nouveau projet éducatif incluant une bonification de l'enseignement de l'anglais au 3e cycle et que des objectifs clairs et précis découlent de cette orientation et conséquemment, que la grille-matières déposée pour l'année 2016-2017 affiche une augmentation et une concentration du nombre d'heures en anglais pour les élèves au 3e cycle.

Madame Labelle informe les membres que la 1^{re} partie du libellé de la résolution est intéressante, car elle s'inscrit dans la démarche proposée pour l'élaboration des orientations d'un projet éducatif. Par

contre, la 2^e partie n'a pas force de Loi, car tout ce qui touche à la grille-matières fait partie d'une démarche conventionnée.

Monsieur Alain Croteau lit aux parents-membre la position de l'équipe-école, à savoir : « Nous, membres de l'équipe-école, allons voter contre cette résolution. Nous avons pris position en faveur de la démarche proposée par la direction lors du dépôt, en mars dernier, de la grille-matières 2015-2016. De plus, dans le libellé de cette même proposition de la direction de mars dernier, il y est inscrit que l'équipe-école pourra par la suite mettre en œuvre des actions les plus susceptibles d'améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves en tenant compte de leurs besoins. Nous allons nous en tenir à ce que l'on a déjà approuvé en assemblée générale et au Conseil d'établissement.»

Madame Annie Lajoie propose le vote secret.

Pour : 7 Contre : 7 Abstention : 0

Madame Brigitte Caron utilise son vote prépondérant en faveur de la résolution.

À la majorité

Résolution CÉ 14/15 – 045

Madame Caron tient à rassurer les membres que ce n'est pas un message de guerre que les parents envoient. Ils sont ouverts. Ils ont cheminé. Ils ont seulement fixé des objectifs pour l'an prochain.

Les parents seront informés de la suite de la démarche.

9. Rapports :

a) De la personne déléguée au comité de parents de la Commission scolaire.

Madame Anne Lebrun nous résume ses réunions à la CSP :

- Organise, à l'automne, des conférences sur les devoirs afin de faciliter la tâche aux parents:
 - Conférence pour les parents avec des enfants en difficultés.
 - Une conférence plus générale sur le climat et l'installation à la maison.
 - Une conférence plus générale pour installer un environnement propice aux devoirs et leçons.
 - Il y aura des ateliers donnés par Allo-Prof ainsi que des kiosques avec des spécialistes.
- Le 18 novembre prochain, il y aura une conférence sur l'intimidation.
- Formation par la FCPPQ les informant que l'organisation des assemblées générales annuelles de parents appartient aux présidents des conseils d'établissement en collaboration avec les directions d'école..

b) Des enseignants

- Coupe du Monde : les activités se sont bien déroulées sous un magnifique soleil.
- Cubes énergie : se termine cette semaine.
- L'accueil des maternelles a eu lieu le 25 mai.

c) Du service de garde

- Cours de natation : se poursuit. Ouverture de la Ville pour une session à l'automne. A suivre.
- Pédago du 5 juin : 161 inscriptions pour l'activité Sheriff Ville

10. Bons coups!

- Le déroulement des inscriptions et des transferts cette année; Bravo Mme Renée !
- L'activité de soccer-bazar.

11. Varia

a) Land'Art

Madame Lebrun mentionne que c'est confirmé pour l'activité Land'Art pour le mois d'octobre prochain sous le thème *Le dernier saumon*.

Le transport est réservé. Il pourra y avoir un groupe (25 à 30 élèves) en avant-midi et un autre en après-midi. Ils suggèrent d'avoir des groupes de 5^e ou de 6^e année. Par contre, si 8 parents ou plus qui s'y connaissent en horticulture peuvent accompagner chaque groupe, il pourrait y avoir 2 groupes le matin et 2 l'après-midi et les groupes de 4^e année pourraient alors participer.

Madame Marie-Hélène Aubert en parlera à ses collègues.

b) Consigne en cas de crise pour tireur fou

Madame Marilynne Vigneault s'informe s'il y a une consigne à l'école par rapport à une tuerie. Il lui ait répondu que nous avons un protocole étendu à toute la CSP et que nous ne pratiquons pas avec les élèves pour ne pas les inquiéter. Dans chacune des classes, nous avons des codes connus des enseignants en cas de situation de crise.

12. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, madame Renée Fortin propose d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 45.

À l'unanimité.

Le prochain conseil d'établissement se tiendra à 17h30 et sera suivi d'un souper au restaurant.

Chantal Labelle
Directrice

Brigitte Caron
Présidente

Renée Fortin
Secrétaire

ANNEXE 1

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Précolaire

✓	Quantité	Articles
	3	Gros bâtons de colle – 40 g
	1	Cartable 1 ^{1/2} pouce
	1	Gomme à effacer blanche
	1	Boîte de 16 gros marqueurs lavables - couleurs originales
	1	Étui à crayons, de préférence une boîte de plastique avec couvercle à charnière de 20 cm x 14 cm x 5 cm, assez grand pour contenir tout le matériel ci-dessus
	1	Couvre-tout très long à manches longues avec des élastiques aux poignets et une ganse pour le suspendre
	1	Grand sac à dos avec fermeture éclair – <u>identifié à l'extérieur</u>
	1	Pochette protectrice en plastique transparent avec rabat fermoir velcro ou bouton pression
	5	Couverture de présentation à 3 attaches (1 verte, 1 jaune, 1 rouge, 1 bleue et 1 orange)
	1	Crayon à mine triangulaire débutant
	1	Crayon à mine régulier HB
	1	Boîte de 12 crayons de couleur de bois de bonne qualité
	1	Étui à crayons souple
	1	Pot de colle pour projets 118 ml (bout qui ne s'obstrue pas)
	1	Paire de ciseaux à bouts ronds 5''
	2	Boîtes de papier-mouchoir (pour favoriser une meilleure hygiène)
	1	Grand sac réutilisable identifié pour les bricolages

*Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année pourra être utilisé l'année suivante.

**Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

***S'il vous plaît : identifiez chacun de ces objets au nom de l'enfant avec un crayon marqueur permanent incluant chacun des crayons ainsi que leur bouchon, sauf les bâtons de colle, le pot de colle et la boîte de papier-mouchoir.

Les enseignants du préscolaire

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Première année

✓	Quantité	Articles
	1	Paire de ciseaux à bouts ronds 6" en acier inoxydable
	3	Gros bâtons de colle
	1	Boîte de crayons à mine HB #2 taillés et identifiés
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois ou plus taillés et identifiés
	5	Couverture de présentation à 3 attaches : 1 jaune, 1 verte, 1 noire, 1 rouge et 1 orange
	1	Couverture de présentation à 3 attaches en plastique bleue (pour l'anglais)
	2	Étuis à crayons
	3	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	10	Protèges-documents transparents
	8	Séparateurs
	2	Enveloppes de plastique perforées avec velcro (1 seule section)
	1	Cahier de projets 1/2 uni, 1/2 interligné pointillé (haut de la page uni, bas de la page interligné)
	2	Cartables rigides de 1,5" format économique : 1 bleu et 1 rouge
	1	Boîte de marqueurs " <u>lavables</u> " de couleurs assorties (16)
	1	Surligneur de couleur fluorescente (jaune)
	1	Crayon effaçable noir
	1	Taille-crayon FERMÉ de bonne qualité
	2	Boîtes de papier mouchoir

*Identifier chaque objet au nom de l'enfant, sauf les couvertures de présentation à 3 attaches et les 2 cartables, les enseignantes les identifieront à l'aide d'étiquettes. (Vous devez écrire le nom de votre enfant à l'intérieur de la couverture des couvertures de présentation et des cartables.)

**Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

***Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année pourra être utilisé l'année suivante.

Merci de votre collaboration !

Les enseignantes de la première année

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Deuxième année

✓	Quantité	Articles
	1	Paire de ciseaux (droitier ou gaucher) (longueur totale des ciseaux : 15 cm)
	2	Gros bâtons de colle 40 g
	2	Boîtes de 12 crayons à mine HB #2 taillés et identifiés
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois TAILLÉS
	1	Boîte de 12 marqueurs " <u>lavables</u> " à trait fin - couleurs assorties (crayons feutres)
	3	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	1	Règle 15 cm (en centimètres seulement)
	10	Couverture de présentation à 3 attaches: bleue, verte, orange, blanche, mauve, grise, noire et 3 rouges.
	1	Couverture de présentation à 3 attaches en plastique : jaune
	1	Couverture de présentation à 3 attaches bleue (pour l'anglais)
	1	Paquet de 10 pochettes protectrices en plastique (ultra-claires)
	4	Petits cahiers interlinés à trottoir, sans pointillé 4mm (jaune, bleu, vert, orange) (23 x 18cm, 32 pages)
	1	Marqueur effaçable à sec à pointe conique
	1	Stylo rouge
	1	Taille-crayon cylindrique de bonne qualité avec réceptacle qui se visse
	1	Paquet de 50 feuilles de papier construction dans une pochette de plastique avec velcro (pas en tablette)
	1	Surligneur couleur fluo
	1	Casque d'écoute identifié rangé dans un sac transparent refermable
	2	Boîtes de papier-mouchoir (pour favoriser une meilleure hygiène)

* Toutes les fournitures devront être **identifiées en script** (crayons, effaces, etc.)

** Toutes les reliures devront être identifiées en script **sur la page couverture**.

*** Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

**** Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année, pourra être utilisé l'année suivante.

Merci de votre collaboration !

Les enseignantes de la deuxième année

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Troisième année

✓	Quantité	Articles
	4	Cahiers lignés 8 ½’’ X 11’’ de 32 pages
	2	Paquets de séparateurs de 5 sections
	2	Cartables souples de 1 pouce (1 bleu, 1 rouge)
	1	Cartable rigide 2 pouces
	20	Pochettes protectrices – ouvertures en haut (déjà placées dans le cartable 1 pouce bleu)
	1	Vieille chemise pour les arts (couvre-tout)
	1	Chemise à pochette double en carton bleu
	4	Couverture de présentation à 3 attaches : 1 verte, 1 noir, 1 mauve, 1 rouge (couleurs unies)
	2	Marqueurs permanents (1 noir à pointe médium et 1 noir à pointe fine)
	18	Crayons à mine HB avec gomme
	3	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois
	1	Boîte de 16 marqueurs à pointe fine
	1	Stylo rouge
	4	Surligneurs de couleurs différentes (2 jaunes et 2 bleus)
	3	Gros bâtons de colle
	1 de chaque	Ciseaux à bouts pointus 6’’, un taille-crayon avec réservoir, un ruban adhésif avec dévidoir, une règle de plastique de 30 cm (uniquement en cm)
	2	Étuis à crayons souples (1 pour les crayons de couleur et 1 pour les outils de travail)
	1	Marqueur à effacement à sec, pointe médium
	2	Boîtes de papier-mouchoir (150) (pour favoriser une meilleure hygiène)

*Toutes les fournitures devront être **identifiées**.

**Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

***Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année pourra être utilisé l'année suivante.

Merci de votre collaboration !

Les enseignantes de la troisième année

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Quatrième année

✓	Quantité	Articles
	2	Cahiers lignés 8 ½’’ X 11’’ de 32 pages
	2	Cahiers lignés 8 ½ x 11 de 80 pages
	1	Aiguiseur avec récipient
	1	Carnet à croquis (22.9 cm x 30.5 cm) avec reliure à spirale sur le haut
	6	Couverture de présentation à 3 attaches (bleu, rouge, jaune, vert, orange, noir)
	1	Paquet de 5 séparateurs
	2	Cartable flexible 1"
	1	Cartable 1 ½’’
	1	Chemise à pochettes doubles en carton ou plastique (couleurs unies)
	1	Paquet de 100 feuilles mobiles lignées
	20	Pochettes protectrices transparentes (scellées sur 3 côtés)
	2	Gros bâtons de colle
	1	Paire de ciseaux
	12	Crayons à mine HB taillés et identifiés
	1	Crayon permanent noir à pointe fine
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois, taillés et identifiés
	2	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	1	Règle de 30 cm en plastique transparent rigide (bouts carrés)
	2	Stylos rouges – pointe médium
	2	Surligneurs
	1	Boîte de 8 ou 16 GROS marqueurs lavables (couleurs originales)
	1	Flûte à bec Soprano (si celle de l’an passé est perdue)
	1	Calculatrice avec les 4 opérations de base (non-scientifique)
	2	Boîtes de papier-mouchoir (150) (pour favoriser une meilleure hygiène)

*Toutes les fournitures devront être **identifiées**.

**Les articles doivent être en possession de l’enfant à la rentrée.

***Le matériel n’a pas besoin d’être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l’année pourra être utilisé l’année suivante.

Merci de votre collaboration !

Les enseignantes de la quatrième année

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Cinquième année

✓	Quantité	Articles
	1	Taille-crayon de qualité
	1	Paire de ciseaux
	2	Gros bâtons de colle
	10	Couverture de présentation à 3 attaches
	12	Crayons à mine HB
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois
	1	Paquet 50 feuilles mobiles lignées
	2	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	1	Règle transparente non-flexible en plastique de 30 cm
	3	Stylos à pointe médium, 1 bleu et 2 rouges
	1	Cartable rigide 2 pouces -format économique
	1	Cartable 1'' rouge (pour l'anglais)
	3	Paquets de 5 séparateurs
	1	Cahier quadrillé, 8 ½ x 11 (sans spirale)
	8	Cahiers lignés de 32 pages, 8 ½ x 11 (sans spirale)
	2	Surligneurs (1 bleu et 1 jaune)
	1	Marqueur noir permanent (pointe moyenne)
	1	Rapporteur d'angles
	1	Flûte à bec Soprano (si celle de la 3 ^e année est perdue)
	1	Boîte de 12 crayons feutres lavables à pointes moyennes
	1	Cartable de 1 ½ pouce à couverture flexible
	1	Calculatrice de base (pas de calculatrice scientifique ou décorative)
	1	Marqueur effaçable à sec, pointe fine
	1	Couverture de présentation à 3 attaches avec pochette
	4	Paquets de 10 pochettes transparentes
	2	Boîtes de papier-mouchoir (pour favoriser une meilleure hygiène)

*Toutes les fournitures devront être **identifiées**.

**Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

***Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année pourra être utilisé l'année suivante.

****S.V.P. Éviter les fournitures jouets.

Merci de votre collaboration !

Les enseignants de la cinquième année

La direction

Liste des fournitures scolaires 2015-2016

Sixième année

✓	Quantité	Articles
	1	Gros bâton de colle
	1	Couverture de présentation à 3 attaches identifiée
	4 à 6 OU 2	Crayons à mine HB Pousse-mine avec mines de bonne qualité
	1	Crayon permanent noir, pointe fine
	1	Boîte de 24 crayons de couleur de bois
	1	Ensemble de 12 marqueurs (couleurs originales)
	1	Paquet de 200 feuilles mobiles lignées
	2	Gommes à effacer blanches de bonne qualité
	1	Règle 30 cm, un rapporteur d'angles et un compas
	2	Stylos (couleurs au choix)
	8	Cahiers lignés, 32 pages, 8 ½'' X 11'' (sans spirale)
	4	2 cartables de 1'' (1 rouge pour l'anglais) et 2 cartables de 1 1/2''
	30	Séparateurs
	1	Calculatrice avec les 4 opérations de base (non-scientifique)
	1 de chaque	Ruban adhésif (avec dévidoir), taille-crayon avec réservoir, paire de ciseaux
	1	Flûte à bec Soprano (si celle de la 3 ^e année est perdue)
	3	Surligneurs
	10	Pochettes transparentes
	1	Clé USB
	2	Boîtes de papier-mouchoir identifiées (pour favoriser une meilleure hygiène)

*Toutes les fournitures devront être **identifiées**.

**Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.

***Le matériel n'a pas besoin d'être neuf, seulement en bon état. Ce qui restera à la fin de l'année pourra être utilisé l'année suivante.

Merci de votre collaboration !

Les enseignants de la sixième année

La direction

Annexe 2

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN LIEN AVEC L'INTIMIDATION, LA CYBERINTIMIDATION, LA VIOLENCE PHYSIQUE ET LA VIOLENCE VERBALE

Depuis le 15 juin 2012, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur. La Loi sur l'instruction publique (LIP) a donc été amendée, obligeant les directions d'école à élaborer un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence en tenant compte des caractéristiques de leur milieu. Vous retrouverez donc le plan détaillé et spécifique à l'école Au-Fil-de-l'Eau sur le site web de l'école : <http://aufildeleau.csp.qc.ca/>

Dans les modifications apportées par la Loi, la responsabilité de tous est nommée. En effet, toute personne a l'obligation de dénoncer toute situation d'intimidation (enfant, parent, professeur, chauffeur d'autobus, intervenant). Les parents, en plus du personnel de l'école, ont l'obligation de collaborer à faire cesser ces situations. L'intimidation ne s'applique pas qu'aux enfants. Les adultes de l'école peuvent être victimes d'intimidation. Dans un tel cas, le même protocole d'intervention s'applique.

Définition de la Loi

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

IMPORTANT

Cet encadrement n'est destiné qu'aux événements reliés à l'intimidation et à la violence. Les situations conflictuelles entre élèves ne sont pas traitées selon les nouvelles dispositions de la Loi. Elles sont gérées autrement en lien avec notre code de vie de l'école.

Conflit : le conflit peut être vu comme un comportement où des individus participent à des échanges hostiles qui conduisent à des disputes.

Résumé des étapes de notre plan école

1. **Signalement ou plainte** (de la part de l'enfant, de l'adulte lui-même ou d'une tierce personne)
2. **Cueillette d'information sur la situation avec la victime, les témoins et le ou les agresseur(s)**. (cette cueillette est faite habituellement à notre école par les éducateurs spécialisés)
3. **Analyse de la situation par l'équipe** (le comité d'enquête est constitué de la direction, de la direction adjointe, de la psychoéducatrice et des éducateurs spécialisés)
4. **A- Si c'est un conflit = conséquences prévues au code de vie de l'école.**
B- Si c'est de l'intimidation = procédure de signalement et intervention du comité.

SI TU VEUX PARLER D'INTIMIDATION...

En
personne



À Nathalie ou Stéphane au
local B-204

Par courriel



agissons.aufildeleau@csp.qc.ca

Au Téléphone



450-467-6773 poste 4572

NOTRE PROTOCOLE

- Lorsqu'un jeune est identifié comme ayant posé un geste d'intimidation ou de violence, des mesures sont automatiquement mises en place. La personne qui reçoit le signalement doit, en premier lieu, évaluer s'il s'agit d'un acte d'intimidation ou de violence, aux termes de la Loi. Si tel est le cas, elle doit traiter le signalement ou le transmettre à la direction dans les 24 à 48 heures ouvrables, rencontrer la victime et voir avec elle ce qu'elle désire qu'il soit fait.
- L'intervenant de l'école devra aussi rencontrer les acteurs et les témoins et communiquer avec les parents des élèves concernés.
- Des mesures de soutien et d'encadrement seront mises en place pour aider la victime, les témoins et l'auteur. Il y a une gradation des conséquences, mais celles-ci ne peuvent toutefois s'appliquer de manière rigide.
- Le directeur consigne les informations concernant les sanctions (fiche de signalement, rapport sommaire (art. 75.2 de la L.I.P.)).

Adopté par le Conseil d'établissement le 26 mai 2015

Règles de vie 2015-2016

Règles	Avertissement	Contravention
*1- Je respecte : - les autres en paroles. - les autres en gestes. - le matériel des autres et celui mis à ma disposition. - mon environnement.	X	X
*2- Je respecte les consignes des adultes de l'école.	X	X
3- Je respecte les règles du jeu établies dans les parcs et la patinoire.	X	
*4- Je demeure : - dans les limites de la cour d'école. - dans les aires de jeux permises selon l'horaire et les saisons.	X	X
5- Aux entrées et lors de mes déplacements : - je garde le calme et le silence. - aux sorties, je marche et reste calme sans m'attarder inutilement.	X	
6- Je porte une tenue convenable , respectant la saison et la décence (voir la liste d'objets interdits).	X	
7- J'apporte à l'école le matériel requis et autorisé (voir la liste d'objets interdits).	X	
*8- Je pose des gestes sécuritaires (pas de bousculades, croche-pied, etc.)	X	X
9- Je respecte l'horaire établi par l'école.	X (un avertissement sera donné à l'élève au troisième retard)	
10- Je remets mes travaux et mes devoirs bien faits à temps	X (3 ^e cycle et au besoin pour le 2 ^e cycle)	

Pour la règle 9, il y aura une cloche à 8h08, à 10h et à 12h58 (Arrêt du jeu et prise des rangs).
À la cloche de 8h10, 10h02 et de 13h les élèves qui ne sont pas en rang seraient en retard.

*Le non-respect de ces règles peut entraîner un avertissement ou une contravention, selon la gravité des gestes ou des paroles.

Procédures de suivi du code de vie

Un billet jaune sera émis au titulaire de l'enfant pour les avertissements et un billet rouge pour les contraventions. La notion de « geste réparateur » (pouvant aller jusqu'aux travaux communautaires, lettre d'excuses, etc.) pourrait accompagner tout avertissement ou contravention qui sera donné.

Après avoir obtenu trois (3) avertissements ou une contravention, l'élève se méritera une retenue de trente (30) minutes au 1^{er} cycle; ou de 45 minutes aux 2^e et 3^e cycles, **le jeudi en fin de journée**. Toutefois, lors d'une bagarre, une suspension interne ou externe pourrait être automatiquement appliquée. Si l'élève ayant une retenue est absent ou qu'il part sans faire sa retenue, il devra la reprendre le jeudi suivant. Il en ira de même pour la conséquence d'étape.

Conséquences « désolantes » pour le non-respect du code de vie (par étape) :

- 1) Après 3 avertissements ou 1 contravention : retenue.
- 2) À la 2^e retenue : perte de l'activité récompense de fin d'étape. Après avoir complété 2 retenues pour devoirs non-faits, d'autres moyens seront pris avec les élèves du 3^e cycle.
- 3) À la 3^e retenue : rencontre de l'élève avec la direction.
- 4) À la 4^e retenue : suspension interne d'une journée.
- 5) À la 5^e retenue : suspension externe d'une journée, rencontre des parents avec l'élève, l'enseignante et la direction pour convenir des modalités de réinsertion à la classe.

Le mode de communication privilégié avec les parents est l'agenda de l'élève.

Une feuille de compilation des manquements y figure afin de les informer du non-respect du code de vie. Un travail de réflexion pourra être donné à faire pendant la retenue. Les parents auront la responsabilité du transport de leur enfant le jour de la retenue.

Activité récompense

Une activité récompense sera organisée à chaque fin d'étape (classe, degré, cycle ou école). À la deuxième retenue, les élèves seront privés de l'activité récompense. Par contre, l'élève non méritant devra quand même se présenter à l'école pour vivre sa conséquence (travail scolaire habituel).

Liste d'objets et de vêtements interdits à l'école Au-Fil-de-l'Eau

- Tous vêtements et objets prônant la violence ou affichant des symboles associés au non-respect des personnes (sexisme, racisme) et des animaux;
- À l'intérieur, tout couvre-chef (casquette, tuque, capuchon, foulard);
- Chandails dénudant le dos, le ventre, la poitrine ou ayant des bretelles « spaghetti »;
- Sandales de style « gougounes » ou plate-forme;
- Jupes ou shorts au-dessus de la mi-cuisse;
- Sous-vêtements qui dépassent (tout vêtement dit « sous-vêtement » doit être porté comme tel...);
- Objets personnels de valeur (appareil « MP3 », iPod, appareil photo, téléphone cellulaire, bijoux, etc.);
- Gomme, bonbon, chocolat, chips, boisson gazeuse, boisson énergétique, etc. ;
- Jouets personnels en classe (« bébelles » inutiles...);
- Cartes à échanger (« Naruto », « Bakugan », « Chaotic Magic » etc.);
- Rouli-roulant (« skateboard ») et patins à roues alignées;
- Pour des raisons évidentes de sécurité, les « piercings » et autres bijoux (colliers, bracelets, montres) seront interdits dans les cours d'éducation physique.
- **Tout ce qui est interdit par la Loi**

* Nous ne prenons aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés.

* Les objets, tels que billes, petites voitures, ballons pourront être confisqués s'ils sont source d'échange, de taxage ou de conflit entre les élèves ou pour toute autre situation problématique et selon le jugement de l'intervenant.

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE 2015-2016

Le succès de la vie scolaire de l'élève dépend de la collaboration de tous...

J'ai pris connaissance des règles de vie et des procédures d'application. Je suis prêt(e) à m'engager à respecter ces règles dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite. Je suis prêt(e) à appuyer l'école afin de collaborer à la réussite de la vie scolaire de mon enfant.

Signature de l'autorité parentale : _____

MODALITÉS DE NAVIGATION DANS INTERNET À L'INTENTION DES ÉLÈVES

Si tu navigues sur Internet :

Avant de parcourir des sites inconnus, demande l'autorisation de ton enseignant ou d'un parent. Il est sage de discuter, avec ton enseignant ou un parent, de ce qui est permis quant à l'utilisation que tu peux faire d'Internet.

Ne crois pas tout ce que tu liras sur Internet. En cas de doute, vérifie auprès de ton enseignant ou d'un parent si la source de l'information est sérieuse.

Si tu trouves des sites où on te demande de remplir un formulaire pour :

te vendre des choses, t'offrir des cadeaux, te donner accès à un site, un club ou un jeu...

sois prudent et n'accepte pas sans l'autorisation de ton enseignant ou d'un parent.

Si tu envoies et reçois des messages par courrier électronique :

Avant de fournir des renseignements personnels⁽¹⁾ à un correspondant, demande l'avis de ton enseignant ou d'un parent. Lorsque tu ne connais pas l'identité de la personne qui t'écrit, il vaut mieux ne pas t'identifier.

N'envoie pas de messages insultants ou agressifs.

Ne communique pas des renseignements personnels sur d'autres personnes (ex. tes parents, tes amis, ton enseignant, etc.).

Si la classe ou l'école développe un site Internet :

Avant de déposer sur Internet des renseignements personnels (ou tout autre contenu), tu dois avoir reçu l'accord de l'enseignant qui supervise le projet ou les activités.

(1) Exemples de renseignements personnels : ton nom, ta photo, ton numéro de téléphone, ton adresse postale, ton adresse électronique, ton âge, tes activités préférées, le nom de ton école, l'adresse et le numéro de téléphone de tes parents au travail, etc ...

CONTRAT D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

À l'intention de l'élève

Je déclare avoir pris connaissance du code d'éthique auquel sont soumis les utilisateurs du réseau Internet de la Commission scolaire. Je m'engage à respecter ce code d'éthique :

Nom de l'élève

(en lettres détachées)

Groupe-classe

École

Au-Fil-de-l'Eau

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

(ou du répondant)

Date : _____

Note :

L'accès au réseau Internet de la Commission scolaire des Patriotes est un privilège et, à ce titre, le non-respect du code d'éthique peut entraîner diverses sanctions : suspension de l'accès au réseau, annulation du code d'accès de l'utilisateur ou toute mesure disciplinaire prévue aux règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

AUTORISATION PARENTALE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ÉLÈVE.

J'autorise mon enfant _____ à posséder une adresse électronique⁽¹⁾ dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques. Cela lui permettra notamment d'avoir accès au Portail de la commission scolaire (<https://portail.csp.qc.ca/EduGroupe/>), un environnement informatique sécurisé. Mon enfant pourra ainsi avoir accès aux ressources que son enseignant mettra à sa disposition.

Signature du parent : _____ **Date :** _____

La commission scolaire vous informe que le courrier électronique est susceptible de faire l'objet de supervision et de surveillance.

(1) L'adresse électronique est constituée d'un numéro au primaire, exemple: 123456@csp.qc.ca. Au secondaire du prénom et du nom, exemple : prenom.nom@csp.qc.ca



**Autorisation d'utiliser pour diffusion des informations personnelles
- photos, enregistrements audio et vidéo - concernant un élève**

Dans le cadre des projets pédagogiques de l'école **Au-Fil-de-l'Eau** et autres activités de la Commission scolaire qui se dérouleront durant l'année scolaire 2015-2016, la Commission scolaire sollicite votre autorisation à ce que des photographies, des enregistrements audio et vidéo de votre enfant ou de ses réalisations personnelles puissent être pris.

Identification de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Niveau scolaire : _____ Groupe : _____

De ce fait, le cas échéant les informations personnelles suivantes pourraient être utilisées à des fins de publication: nom et prénom de l'élève, âge, photographie, extrait vidéo, nom de l'enseignant, groupe...

La diffusion de ces informations pourra être maintenue pour une durée maximale de cinq ans.

Nous nous assurons que le matériel ne sera pas utilisé de manière jugée préjudiciable à l'élève. Toutefois, la responsabilité de la Commission scolaire ne saurait être engagée pour toute utilisation du matériel par des personnes tierces qui ne seraient ni employées ni mandatées par elle.

CETTE AUTORISATION EST VALIDE POUR L'ANNÉE 2015-2016

Dans ce contexte, acceptez-vous, au nom de votre enfant que des photographies, enregistrements audio / vidéo ou réalisations le concernant puissent être utilisés à des fins de publication dans les bulletins d'information, journaux internes, médias écrits ou électroniques (journaux, radio, télévision ...) ou sur le site *Web* de l'école et de la Commission scolaire ?

Je comprends que :

- *cette autorisation est consentie à titre gratuit*
- *j'ai le droit de révoquer cette autorisation en tout temps sur avis écrit de ma part à l'école.*

Cochez si vous **acceptez**

Cochez si vous **refusez** **En cas de refus d'autorisation, j'en informerai mon enfant.**

Nom et prénom du parent ou du tuteur de l'élève
(écrire en lettres moulées)

Signature du parent ou du tuteur

Date : _____

POLITIQUE SUR L'ABSENCE DES ÉLÈVES POUR RAISONS PERSONNELLES (TOURNOIS, VOYAGES, ETC.)

- Considérant l'article 14 de la LIP qui réfère l'obligation de l'élève de fréquenter l'école un minimum de 180 jours par année;
- Considérant l'article 17 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire »;
- Considérant l'article 18 de la LIP qui stipule que « le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la Commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment école

Lorsqu'un élève s'absente pour des raisons personnelles, l'équipe-école s'entend sur la proposition suivante :

L'enseignant n'est pas tenu de fournir la planification et le travail à faire durant l'absence prévue.

Toutefois, les documents remis en classe seront donnés à l'élève à son retour. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent de compléter et corriger les travaux au retour de l'absence.

Lorsque requis, une évaluation peut être reprise au retour de l'élève selon le jugement de l'enseignant.

MES PRINCIPALES CONSIGNES

À respecter en classe cette année :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____



Mission éducative de l'école Au-Fil-de-l'Eau :

« ENSEMBLE, à l'école Au-Fil-de-l'Eau, nous voulons créer un milieu éducatif motivant et respectueux où chacun est engagé dans un processus d'apprentissage. »